

DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

Arrondissement Le Raincy  
Canton de Montfermeil

COMMUNE DE COUBRON  
133, rue Jean Jaurès 93470 COUBRON

Décision n° : 008-22

Objet : Avenant N°2 au contrat de Location Longue durée pour 1 véhicule PEUGEOT 308 GT LINE PURE TECH

Le Maire de Coubron,

VU la délibération N°20/013 en date du 17 juin 2020 portant délégation du Conseil municipal au maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la décision N°027-18 du 4 septembre 2018 portant sur la contractualisation pour une durée de 36 mois pour la mise à disposition d'un véhicule PEUGEOT 308 GT LINE PURE TECH immatriculé FA-038-DG sous la forme d'une Location Longue durée moyennant 1 mensualité de 503,80 € et 35 mensualités de 435,17 € ;

VU la décision N°034-21 du 28 mai 2021 prolongeant le contrat pour une durée de 6 mois supplémentaires ;

CONSIDERANT que l'avenant prend fin le 28 février 2022 ;

CONSIDERANT que les conditions financières du contrat et de son avenant N°1 portait sur une période de 42 mois et un kilométrage de 75 000 kms ;

CONSIDERANT le kilométrage de 69 805 Km relevé fin janvier 2022 ;

CONSIDERANT ce kilométrage proche du kilométrage contractuel, la Société SA METIN Route de Villevaudé 77270 VILLEPARISIS a proposé un avenant de prolongation de 6 mois avec 6 mensualités de 250,77 €, portant ainsi le contrat à 48 mois et un nouveau kilométrage de 90 000 Km ;

Vu l'avenant au contrat de location longue durée du véhicule PEUGEOT 308 GT LINE PURE TECH passant de 42 mensualités à 48 mensualités et 26 jours avec le paiement de 7 mensualités de 250,77 € applicable dès le 1<sup>er</sup> février 2022 et se décomposant comme suit :

- le loyer du véhicule 195,13 €,
- les mensualités Garantie Perte Financière 40,99 €,
- le contrat de services assurant la maintenance du véhicule 14,65 €.

**DECIDE**

D'ACCEPTER l'avenant de 6 mois et 26 jours au contrat de Location Longue Durée du véhicule PEUGEOT 308 GT LINE PURE TECH immatriculé FA-038-DG établi par la société PEUGEOT METIN SA et dont les propositions financières se décomposent comme suit :

CONDITIONS FINANCIERES LLD PEUGEOT 308	Quantité	Prix unitaire TTC	TOTAL TTC
Loyer financier	1+6 mensualités	195,13 €	1 365,91 €
Peugeot contrat de services	1+6 mensualités	40,99 €	286,93 €
Garantie Perte Financière	1+6 mensualités	14,65 €	102,55 €
<b>TOTAL</b>	<b>1+6 mensualités de.....</b>	<b>250,77 €</b>	<b>1 755,39 €</b>

DE signer l'avenant N°2 au contrat de location longue durée avec la société PEUGEOT METIN S.A..

DIT que l'avenant prend effet le 1<sup>er</sup> février 2022.

PRECISE que les nouveaux loyers sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> février 2022

PRECISE qu'un ajustement maintenance de 299,67 € TTC sera opéré par la société CREDIPAR, compte tenu du dépassement kilométrique du contrat de base qui passe de 75000 à 90000 km.

La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance sous la forme d'un donner acte ;

Un extrait en est affiché sur les panneaux administratifs en mairie ;

Ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Seine saint Denis ;

Fait à Coubron, le : 27 janvier 2022.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300159-20220127-008-22-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/02/2022



Ludovic TORO



Maire de Coubron  
Conseiller Régional d'Île-de-France  
Vice-Président de Grand Paris Grand Est